



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Six Février 2023 à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCAION
02 FÉVRIER 2023

DATE D'AFFICHAGE
02 FÉVRIER 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

Excusés :

- **M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN,**
- **Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN.**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **M. MARTIN.**

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

**OBJET : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2023.**

BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE (n°1)

Ajout de crédits budgétaires afin de pouvoir engager la commande de nouvelles caméras de vidéoprotection (en complément de celles déjà installées). En effet, le montant inscrit au Budget Primitif 2023 est insuffisant. Les dépenses s'élèvent à 33 899,23 € HT soit 40 679,08 € TTC.

Rajout de 11 000 € en dépenses sur le programme n°926 : Vidéoprotection
Une partie de ces crédits – soit 7 000 € - sont également ajoutés en recettes sur le programme n°926 : Vidéoprotection
Le solde – soit 4 000 € - sera prélevé sur le chapitre des dépenses imprévues de la section d'investissement

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2188 / 926	Vidéoprotection	30 000,00	+ 11 000,00	41 000,00
020	Dépenses imprévues	112 500,00	- 4 000,00	108 500,00
TOTAL			7 000,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1312 / 926	Vidéoprotection	8 750,00	+ 10 650,00	19 400,00
1331 / 926	Vidéoprotection	11 250,00	-3 650,00	7 600,00
TOTAL			7 000,00	

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative n°1 au Budget 2023 telle qu'énoncée ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 9 FEV. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : - 8 FEV. 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

